



Abus de faiblesse lors de mon achat

Par **Aurel30**, le **19/08/2023** à **13:30**

Bonjour,

Lors de mon achat immobilier j'étais dépressif suite à un ancien ami qui est un pervers narcissique. Le propriétaire à vu mes faiblesse et en à profité. Puis je avoir un recours un an après mon achat? Si il faut un certificat médical pour prouvé mes faiblesse ? Sachant que je me fais accompagné par un psy après cette épisode traumatisant. Sachant que l'agent immobilière à voulu faire baisser le prix et à la suite de ça elle à reçu des menaces de mort de là part du propriétaire. J'ai acheté cette maison 100000€ de plus.

En vous remerciant par avance pour votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le **19/08/2023** à **13:45**

Bonjour

[quote]

Le propriétaire à vu mes faiblesse et en à profit[/quote]

Vous n'étiez pas sous protection tutellaire ou de justice au moment de votre achat, il est donc, à priori inutile d'espérer de ce coté là.

Par **youris**, le **19/08/2023** à **15:19**

bonjour,

il vous faudra prouver l'abus de faiblesse devant un tribunal.

voir ce lien : [comment-prouver-un-abus-de-faiblesse](#)

l'achat d'un bien immobilier s'étalant sur plusieurs mois et la signature ayant lieu devant un notaire, il faudra prouver que vous n'étiez pas saine d'esprit lors de la signature de l'acte authentique et lors du compromis de vente.

il vous faudra également prouver que vous avez payé cette maison 100000 € de plus que sa

valeur vénale.

bref, un recours n'est pas gagné, pourquoi avoir acheté un bien si vous étiez dans une période dépressive ?

salutations